

Attestation KOMO® avec certification du produit
K66468-3

kiwa

Publié	05/04/2026	Remplace	K66468/02
Valable jusqu'au	Indéfini	D.d.	01/07/2016
Page	1 sur 12		



Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs
N.V. Betonagglomeraten Gubbels
DÉCLARATION DE KIWA

Cet attestation avec certification de produit a été délivré sur la base de la norme BRL 2815 « Blocs empilables en béton destinés à être utilisés dans la construction de murs » datée du 5 décembre 2024, conformément à la réglementation de certification de Kiwa.

Le système qualité et les caractéristiques des produits font l'objet de contrôles périodiques. Les performances des blocs de béton empilables, au regard de "Besluit Bouwwerken Leefomgeving" (Bbl) et des principes d'évaluation, sont également contrôlées périodiquement. Sur cette base, Kiwa déclare avoir la certitude que :

- Le produit fourni par le titulaire du certificat lors de la livraison est conforme aux exigences suivantes :
 - Les spécifications techniques énoncées dans cet attestation avec certification du produit ;
 - Les exigences relatives au produit définies dans la BRL, à condition que le produit porte la marque KOMO® de la manière indiquée dans cet attestation avec certification du produit.
- Les constructions murales assemblées avec ce produit offrent les performances indiquées dans cet attestation avec certification du produit, à condition que :
 - Les spécifications techniques et les conditions d'application énoncées dans cet attestation, accompagné du certificat de produit, sont respectées ;
 - La fabrication des murs est réalisée conformément aux dispositions du présent attestation, accompagné d'un certificat de produit. réglementations et/ou méthodes de traitement établies.

Les caractéristiques essentielles, telles que définies dans la norme européenne harmonisée applicable et le système de contrôle de la qualité associé à ces caractéristiques, ne font pas partie de la présente déclaration.

Dans le cadre de cette déclaration de qualité KOMO, aucun contrôle n'est effectué sur la production des autres composants de la construction murale, ni sur l'assemblage des constructions murales.

Wim van Loon,
directeur général, Pays-Bas

Ce certificat figure sur les sites web de la Fondation KOMO : www.komo.nl et www.komo-online.nl.
Conseil : consultez www.kiwa.com pour vérifier sa validité.

Kiwa Pays-Bas B.V.
Sir Winston Churchillaan 273
PO Box 70 NL-2280 AB
RIJSWIJK Tél. +31 88 998 44 00
NL.Kiwa.info@Kiwa.com
www.kiwa.com

Titulaire du certificat
N.V. Betonagglomeraten Gubbels
Steenweg naar As 4
3630 MAASMECHELEN Tél.
+3289657885 info@masterbloc.be
www.masterbloc.be



L'article examiné est :

- Système qualité
- Produit
- Produit de performance unique dans l'application

Contrôle périodique

Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs

BESLUIT BOUWWERKEN LEEFOMGEVING (BBL)

Paragraphe Bbl n° et titre	Valeur limite/ Méthode de détermination	Performance conforme à la déclaration de qualité	Remarques concernant l'application
4.2.1 Sécurité structurelle	Ne pas dépasser un état limite ultime déterminé conformément à la norme NEN-EN 1990.		Les valeurs caractéristiques certifiées selon la norme BRL 2815 sont utilisées pour la conception de la construction du mur.
4.2.2 Sécurité structurelle en cas d'incendie	Durée de résistance au feu par rapport à la défaillance déterminée selon la norme NEN-EN 1992-1-2.		À déterminer pour chaque projet
4.2.7 Limitation du développement du feu et de la fumée	Inflammabilité (ou non-inflammabilité) déterminée selon la norme NEN-EN 13501-1	Les constructions murales sont incombustibles ou conformes à la classe de résistance au feu A1 selon la norme NEN-EN 13501-1.	

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Objet

Blocs de béton empilés à sec utilisés dans la construction de murs sur fondations plates.

Blocs d'empilage en béton pressé (Masterbloc®)

Les blocs d'empilage en béton sont fabriqués à partir de béton conforme aux normes NEN-EN 206, NEN 8005 et NEN-EN 13670. Classe de résistance C30/37. À la livraison, la résistance à la compression du béton est d'au moins 2/3 de la résistance à la compression caractéristique du cube.

Les blocs empilables en béton sont constitués de béton (non) armé.

La forme et les dimensions des blocs sont indiquées ci-dessous et sur les feuilles de dessin accompagnant cet attestation avec certification du produit.

BLOC	Longueur	Largeur	Hauteur
	150cm 120cm	75cm 60cm	40cm 40cm
	75cm 60cm	75cm 60cm	40cm 40cm
	112,5cm 90cm	75cm 60cm	40cm 40cm
	37,5cm 30cm	75cm 60cm	40cm 40cm

Les tolérances dimensionnelles maximales pour les blocs d'empilage sont conformes à la section 5.1.1 et pour le tenon et le contre-tenon à la section 5.1.2 de la norme BRL 2815.

Construction du mur

Les fondations de la construction du mur et son éventuel ancrage ne font pas partie du présent cet attestation avec certification du produit.

Les structures murales couvertes par cet attestation avec certification du produit ne font pas partie d'un bâtiment, mais font partie, entre autres, de murs de soutènement, de silos à tranchées et de quais de chargement et de déchargement.

La structure du mur est empilée selon la méthode d'empilement de l'annexe C du BRL 2815.



Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs

Marquage

Les blocs empilables en béton sont marqués de la marque KOMO®.
La mise en œuvre de la marque est la suivante :

Indications obligatoires sur la marque :

- nom du fabricant et/ou marque déposée ;
- date ou code de production ;
- Logo KOMO® et numéro de certificat.

**K66468**

La marque et la date de production sont apposées sur le produit.

TRANSFORMATION

Le producteur s'est engagé auprès de Kiwa à assurer le maintien de la qualité du produit, depuis le contrôle final du produit en usine jusqu'au moment et au lieu de la livraison.

Le producteur s'assure que toute la documentation pertinente pour le client, telle que les instructions de traitement et d'utilisation, les certificats de produit, les avertissements, etc., soit mise à la disposition du client au moment de la livraison.

Le producteur s'est engagé auprès de Kiwa à garantir l'exactitude du contenu de cette documentation.

PERFORMANCE

Sécurité structurelle (Bbl 4.2.1)

Pour chaque projet, un calcul de la structure du mur doit être préparé par ou au nom du titulaire du certificat pour démontrer que, pendant la durée de vie de service de conception mentionnée dans NEN-EN 1990, l'état limite ultime n'est pas dépassé dans le cadre des combinaisons de charges fondamentales et extraordinaires mentionnées dans NEN-EN 1990.

Explication

Les combinaisons de charges fondamentales sont basées sur les valeurs nominales du mur construit à partir de blocs empilés. Cas de charge : poids propre, charge du vent, combinée ou non à la charge sur les matériaux stockés.

De plus, il faut vérifier que le mur ne supporte pas la charge éventuelle des véhicules (commerciaux) lorsque la zone de stockage est vide.

Pour les combinaisons de charges extraordinaires, on suppose un mur construit à partir de blocs empilés avec les tolérances dimensionnelles les plus grandes possibles des blocs empilés (= inclinaison maximale du mur).

Cas de charge : poids propre, charge due au vent, combinée ou non à la charge des matériaux stockés. De plus, la charge supplémentaire causée par une pelle ou d'autres véhicules utilitaires (le cas échéant) utilisés lors du remplissage doit être prise en compte.

La non-dépassement d'un état limite ultime doit être déterminée conformément aux normes NEN-EN 1992-1-1, NEN-EN 1996-1-1 et/ou NEN-EN 1990, Annexe D.

Lors de l'application de la norme NEN-EN 1990, l'article 5.48 du Règlement environnemental s'applique.

Lors de la détermination des états limites ultimes, on utilise les valeurs caractéristiques de la résistance au cisaillement entre blocs (f_{vk0}), de la résistance au cisaillement entre bloc et fondation ($f_{vk0,fund}$), de l'angle de frottement interne (α_k) et de la résistance à la flexion perpendiculaire au joint de lit (f_{xk2}) conformément à la norme NEN-EN 1996-1-1, articles 3.6.2 et 3.6.3, déterminées conformément à la section 3.1.1 de la norme BRL 2815 et comme indiqué ci-dessous :

$$f_{vk0} = 0,11 \text{ N/mm}^2$$

$$\alpha_k = 0,042$$

$$f_{vk0,fund} = 0,0026 \text{ N/mm}^2$$

$$\alpha_{k,fund} = 0,0018$$

$$f_{xk2} = 0,36 \text{ N/mm}^2$$

Dans l'état limite de service, seule la résistance au frottement du bloc est prise en compte, en supposant qu'il existe un jeu entre les tenons et les contre-tenons et qu'aucun déplacement ne se produit dans cet état.

La résistance caractéristique à la traction en flexion (flexion avec fissuration dans les joints de linteau ou moment de basculement (f_{xk1}) selon NEN-EN 1996-1-1, article 3.6.3) est égale à « 0 ».

Le point de basculement dans l'état limite ultime est déterminé à l'aide du centre de gravité du diagramme de compression du béton.



Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs

Sécurité structurelle en cas d'incendie (Bbl 4.2.2)

Le cas échéant, la durée de la résistance au feu de la construction du mur doit être déterminée au niveau du projet conformément à la norme NEN-EN 1992-1-2.

Limitation du développement du feu et de la fumée (Bbl 4.2.7)

Les constructions murales sont conformes à la classe de feu A1 selon la norme NEN-EN 13501-1.

CONDITIONS D'APPLICATION

La fondation doit être conforme aux normes NEN-EN 1992-1-1 et NEN-EN 1997-1, selon lesquelles la flèche supplémentaire de la fondation ne doit pas dépasser $0,002 \times l_{rep}$ ou 15 mm, où l_{rep} est la longueur de la portée et, dans le cas des consoles, deux fois la longueur de la console.

Pour la construction du mur, les blocs sont empilés selon les méthodes d'empilement de l'annexe C de la norme BRL 2815. La construction du mur est ensuite considérée comme une construction de mur solide pour la conception.

INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DE L'ACHETEUR

À la livraison des produits listés sous la rubrique « Spécifications techniques », vérifiez si :

- Ce qui avait été convenu a été réalisé ;
- la marque et la manière de la promouvoir sont correctes ;
- Les produits ne présentent aucun défaut visible dû au transport ou à d'autres facteurs similaires.

À la livraison, inspectez les produits listés sous « traitement » afin de vérifier leur conformité aux spécifications

mentionnées. Si vous décidez de les refuser pour cette raison, veuillez contacter :

- N.V. Betonagglomeraten Gubbels

et si nécessaire avec :

- Kiwa Pays-Bas B.V.

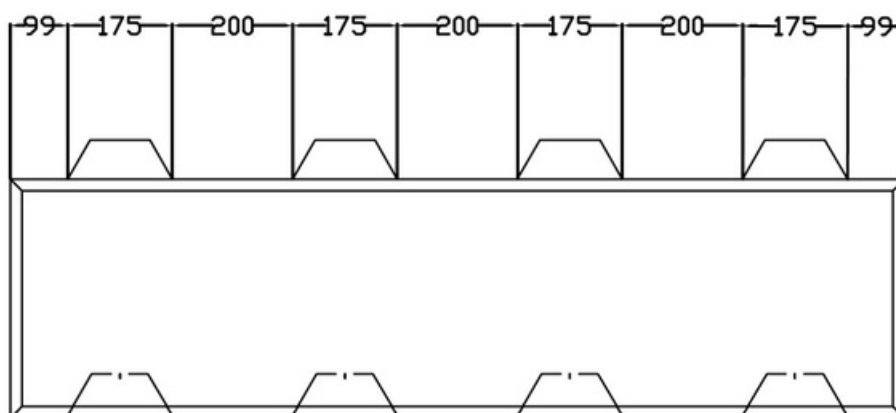
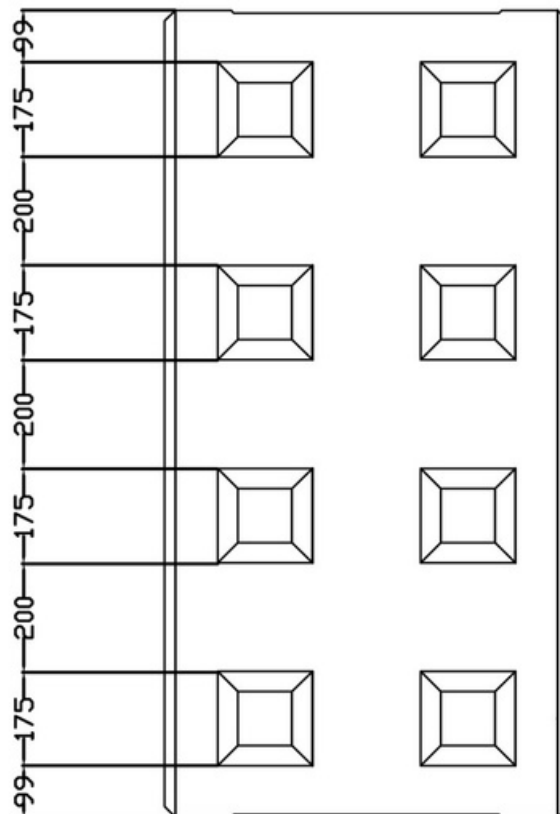
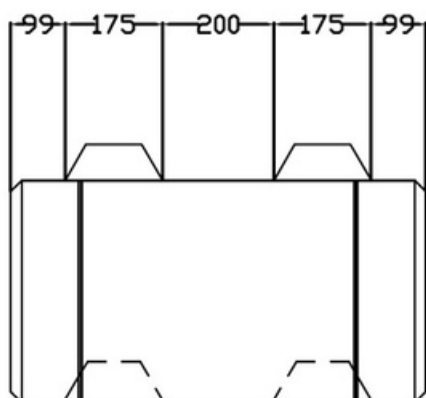
Effectuer le stockage, le transport et le traitement conformément aux dispositions visées sous la rubrique « traitement ».

Respectez les conditions d'application mentionnées sous la rubrique « performance ».

Dans le cadre de cette déclaration de qualité, aucune vérification de l'exactitude des performances des caractéristiques essentielles des blocs empilables en béton n'est effectuée.

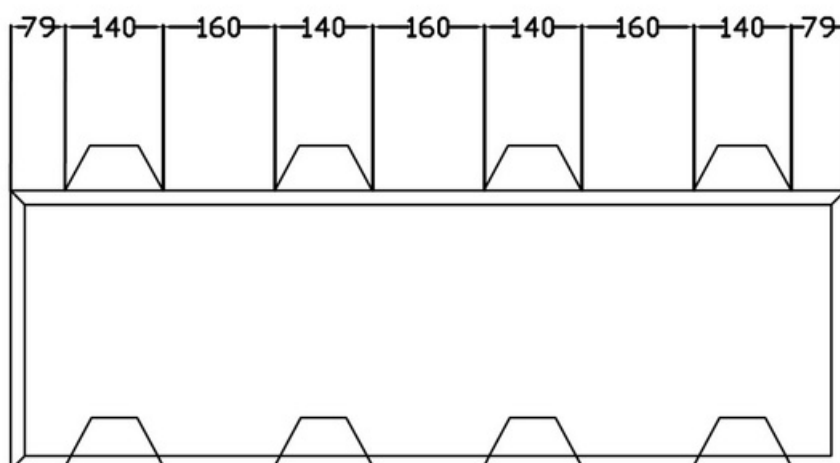
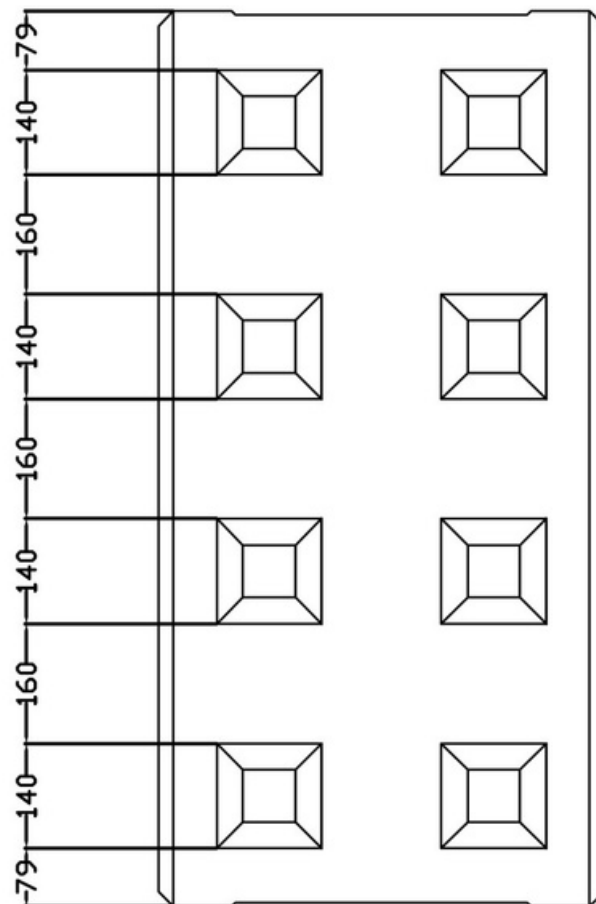
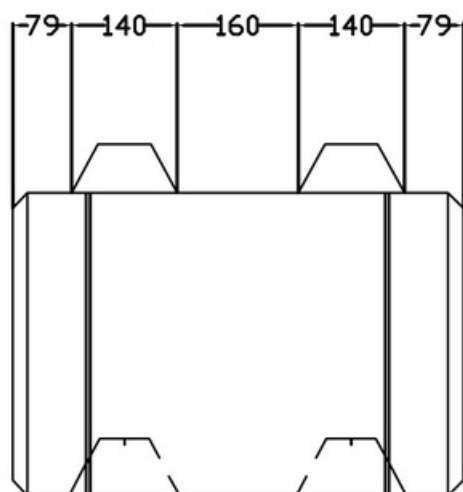
Les déclarations figurant dans la présente déclaration de qualité ne peuvent se substituer au marquage CE et/ou à la déclaration de performance obligatoire associée.



Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs**PLAN(S) DE DESSIN****Masterbloc® 1500x750x400**

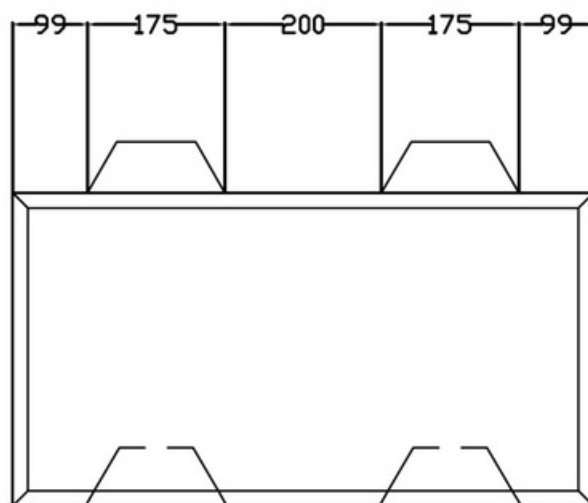
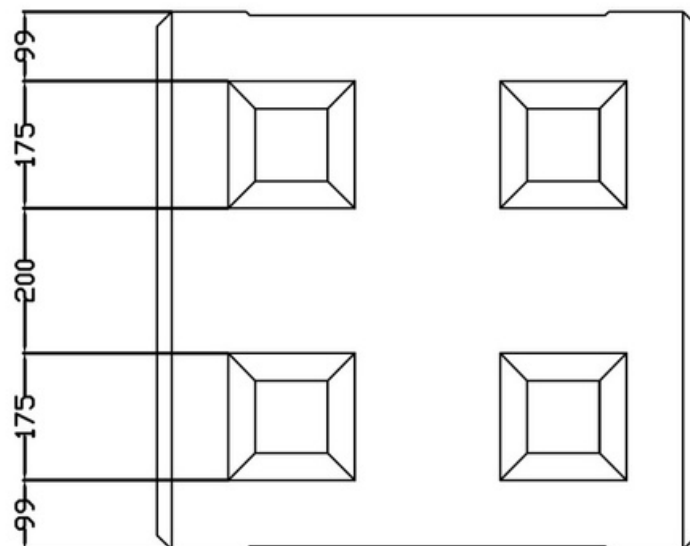
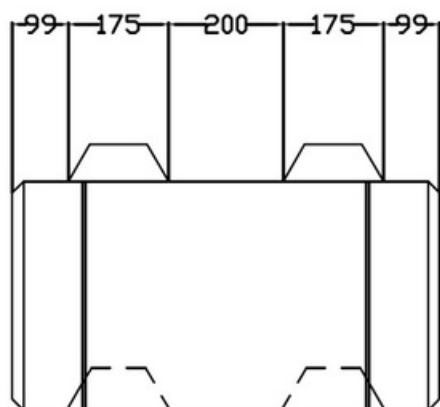
Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs

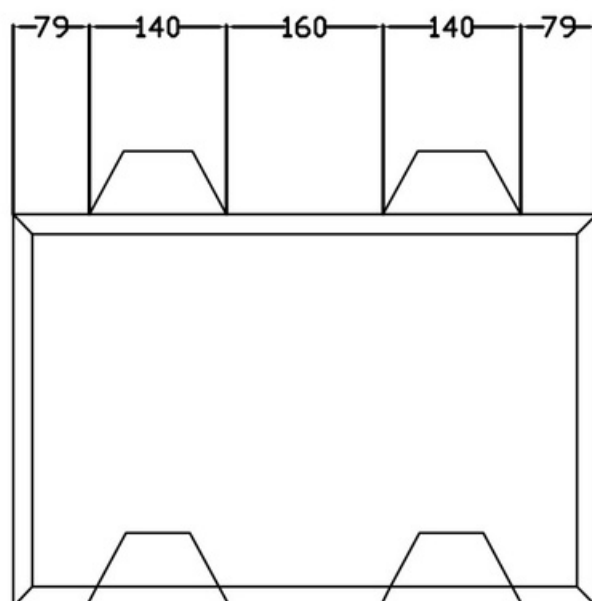
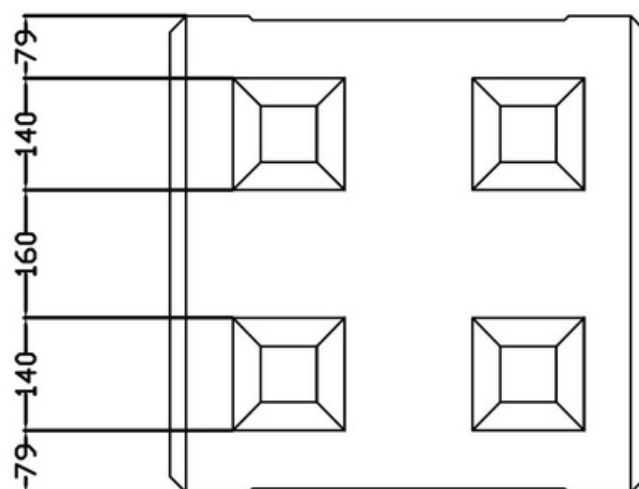
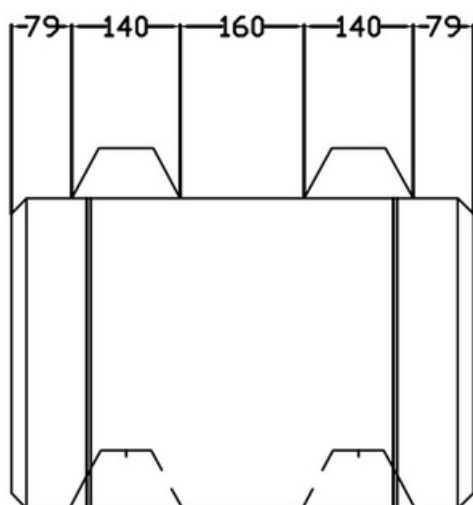
Masterbloc 1200x600x400



Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs

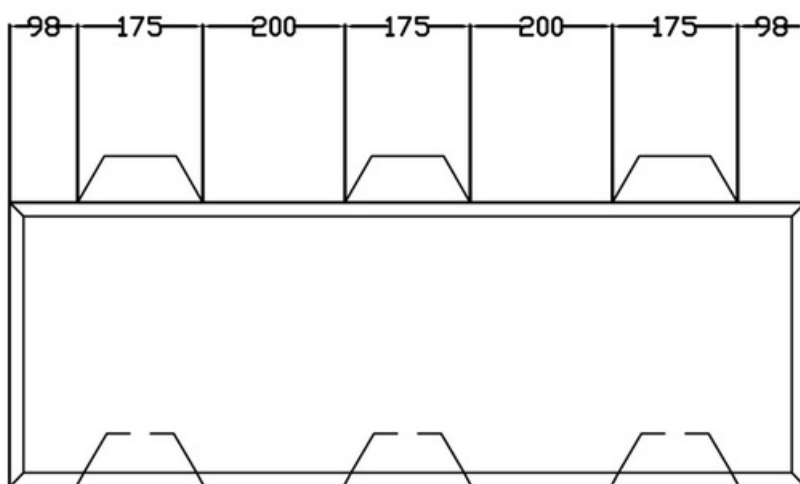
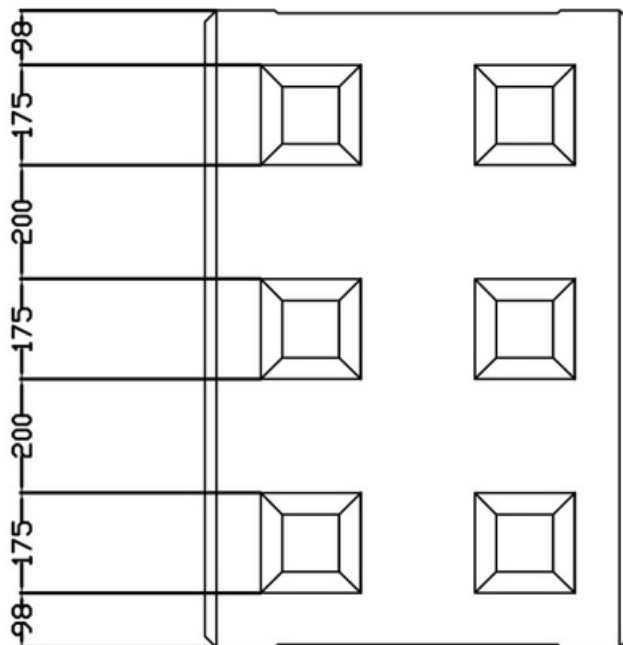
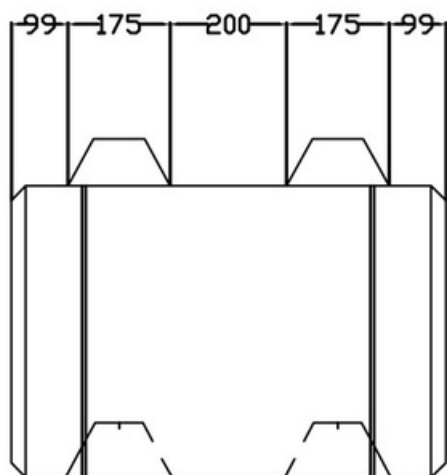
Masterbloc 750x750x400

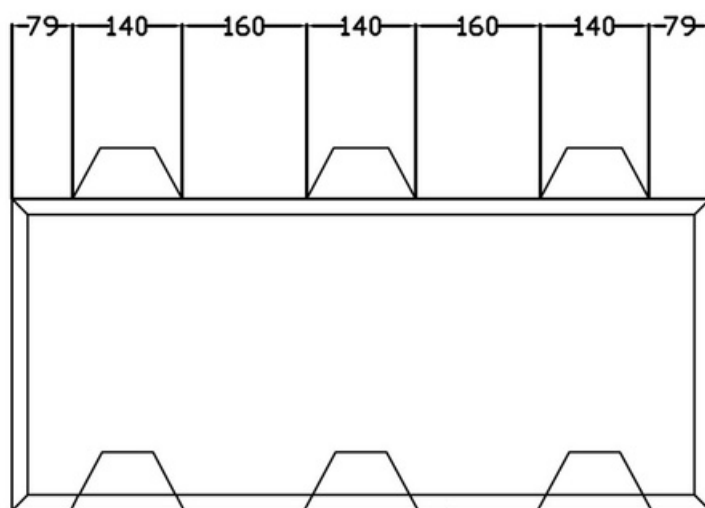
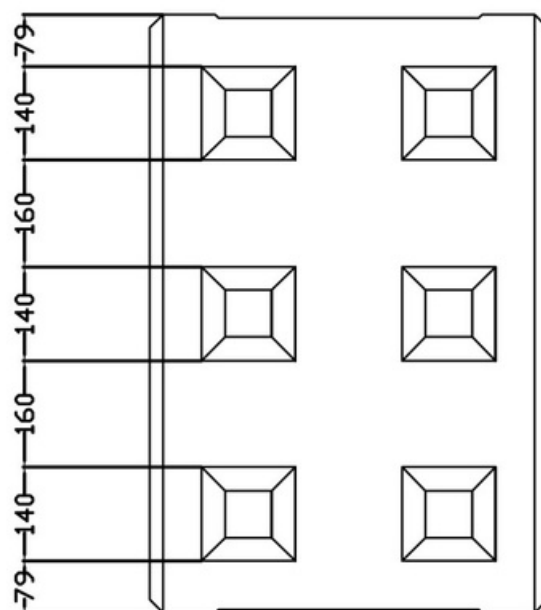
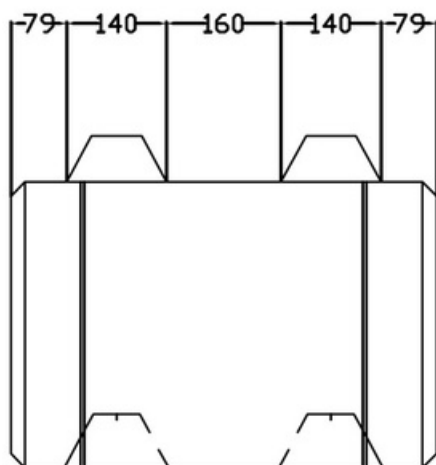


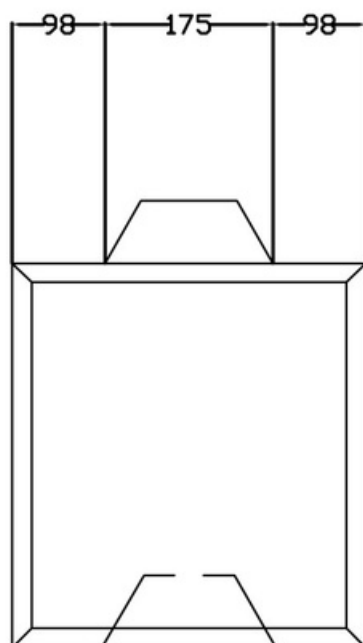
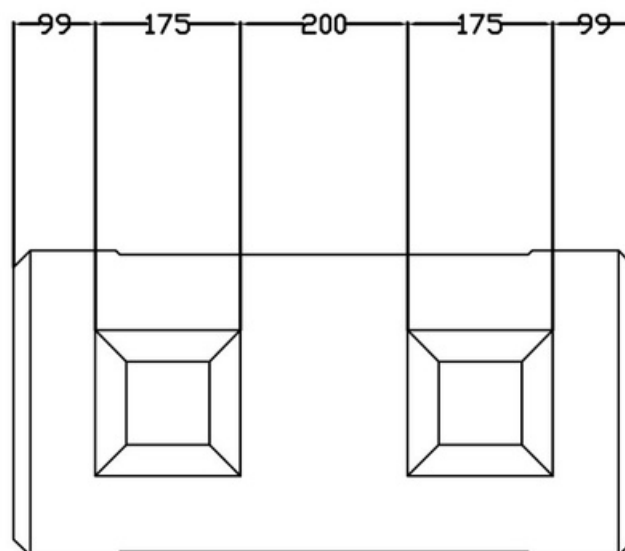
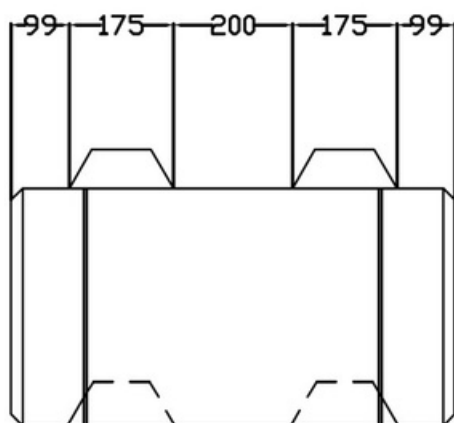
Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs**Masterbloc 600x600x400**

Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs

Masterbloc 1125x750x400



Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs**Masterbloc 900x600x400**

Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs**Masterbloc 375x750x400**

Blocs empilables en béton pressé pour la construction de murs

Masterbloc 300x600x400

